

---

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 27 avril 2026  
Régulièrement convoqué le mardi 14 avril 2026

Le lundi 27 avril 2026 à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de M. Julien CORNILLET.

**Présents (es) :**

M. Julien CORNILLET, M. Julien DECORTE, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Alain BIANCHETTI, Mme Valérie WOLFF, Mme Aude MORIN, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Corinne BOURGERY, M. Jean-Marie BILLOT, Mme Najate SEGHROUCHNI, M. Antoine MONTEIRO, Mme Marie-Renée LAGARDE, M. Patrice GUIRAUD, M. Jacques ROCCI, M. Luc RODIA, Mme Catherine MATSAERT, Mme Ghislaine SAVIN, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Christine POUZET, Mme Sylvie VERCHÈRE, M. Philippe ROBARD, M. Philippe MAZZUCA, M. Thierry SOFIA, M. Vincent CROMBEZ, Mme Vanessa VIAU, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Ana-Paula CARDOSO, Mme Audrey GILBERT-COLLET, Mme Laurence FABRE, Mme Funda TULA, M. Mohamed MENOVAR, M. Diego GARCIA, Mme Clara HERMAN, Mme Laure LEANDRE, M. Alain QUEMIN, M. Stéphane MORAUD, M. David MASSE, Mme Laëtitia VERA, Mme Brigitte BILLY, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

**Pouvoirs :**

M. Cyril MANIN (pouvoir à Mme Sandrine MAGNETTE), M. Laurent MILAZZO (pouvoir à Mme Brigitte BILLY)

**Secrétaire de séance :** M. Julien DECORTE

**2026\_04\_057 \_ BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 – BUDGET GÉNÉRAL****M. Thierry SOFIA, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :**

Le budget primitif 2026 – budget général se résume comme suit en mouvements budgétaires :

Section d'investissement :

- Dépenses : 27 596 396,86 €  
- Recettes : 27 596 396,86 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 44 801 684,02 €  
- Recettes : 44 801 684,02 €

TOTAL : 73 398 080,88 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ**

1 contre :

Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

7 abstentions :

Mme Laure LEANDRE, M. Alain QUEMIN, M. Stéphane MORAUD, M. David MASSE, Mme Laëtitia VERA, Mme Brigitte BILLY, M. Laurent MILAZZO

### **DÉCIDE :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Montélimar ;

Vu la délibération n°2026\_04\_027 du 1er avril 2026 relative au débat d'orientation budgétaire approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la note explicative de synthèse du budget 2026 ci-annexée ;

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

**D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – budget général qui s'élève en section de fonctionnement à quarante quatre millions huit cent un mille six cent quatre-vingt quatre euros et deux centimes (44 801 684,02 €) et en section d'investissement à vingt sept millions cinq cent quatre vingt seize mille trois cent quatre vingt seize euros et quatre-vingt six centimes (27 596 396,86 €).

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**DE CHARGER** monsieur le Maire ou son représentant par délégation de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 026-212601983-20260428-2026\_04\_057-BF



**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,**  
**POUR EXPÉDITION CONFORME**  
Fait en Mairie, le 28 avril 2026

Le Maire, Président de séance,  
Julien CORNILLET

Le Secrétaire de séance,  
Julien DECORTE